



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

en réponse à la question écrite de M. René Curty et consorts (partis radical et libéral-ppn) du 29 août 2006, relative à l'intention du Conseil communal concernant le plan de circulation du projet de réaménagement du centre-ville et l'article cité de L'Impartial en date du 4 juillet 2006.

(du 22 septembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 29 août dernier, M. René Curty a déposé une question écrite à propos du plan de circulation dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville de La Chaux-de-Fonds. Elle avait la teneur suivante :

« Les partis politiques ainsi que les associations de transport ont été consultés quant aux projets d'aménagement du centre ville. Dans ce contexte les partis radical et libéral-ppn ainsi que les association ACS, TCS, Astag ne sont pas opposés aux propositions d'aménagement de la Place du Marché et de la Rue du Marché derrière Pod 2000.

Par contre, le refus a été catégorique concernant le changement de sens de circulation des bus le long de l'Avenue Léopold-Robert ainsi que l'inversion de la circulation à la Rue de la Balance.

Nous avons été surpris de lire dans l'Impartial du 4 juillet que la proposition concernant la Rue de la Balance avait été bien accueillie. Nous pensons que la journaliste a mal compris les propos de Monsieur Laurent Kurth.

Si tel n'est néanmoins pas le cas nous aimerions rappeler au Conseil communal notre opposition concernant ces deux points.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal qu'il nous précise ses intentions et le remercions d'avance de sa réponse ».

Dans ce dossier, le Conseil communal a opté pour une large consultation des intéressés, parmi lesquels le CID, les commerçants riverains, la Poste, les services communaux concernés, les TRN et les associations de transports ATE, TCS, ACS, et Astag. C'est en se basant sur cette large consultation que le Conseil communal tire un bilan global positif.

Deux projets, à savoir la généralisation progressive des zones bleues avec parking d'échange aux entrées de ville, de même que les aménagements à la Place du Marché n'ont pas suscité de contestation. Ils feront donc l'objet d'une mise en œuvre progressive, prochainement.

Quant à l'inversion du trafic à la Rue de la Balance, la proposition a été globalement bien accueillie, excepté parmi les associations ACS, TCS et Astag. L'objectif que nous poursuivons vise à limiter le trafic sur la rue Neuve et autour de la Grande Fontaine, afin de rendre ces espaces aux clients des commerces et désengorger le carrefour pour les bus qui viennent de la Charrière. Ce projet permet également de relier la Place de la Carmagnole à celle du Marché et de favoriser le trafic sortant par rapport à celui entrant en ville.

Le Conseil communal, sur la base de cette consultation, a estimé que cette proposition mérite un temps d'essai d'une durée limitée. Les moyens déployés (signalisation, feux, etc.) seraient installés de manière provisoire et pourraient être récupérés si l'expérience ne s'avérait pas concluante. Nous estimons que des choix plus éclairés pourront être faits suite à cette observation. En conséquence, la possibilité d'organiser ce projet à titre d'essai est actuellement à l'étude.

Finalement, la proposition de changement de sens de la circulation des bus le long de l'Avenue Léopold-Robert a fait l'objet de résistances généralisées parmi les acteurs consultés. Nous envisageons donc de poursuivre les études en intégrant, notamment, les préoccupations de la motion « Dessine-moi un centre-ville, alternative giratoire géant au Pod », acceptée par votre Conseil en date du 29 mars dernier.

Le Conseil communal prend note de l'opposition des partis radical et libéral-ppn concernant ces deux objets et en tiendra compte dans la poursuite des études qu'il mène à ce sujet.

Les partis politiques auront par ailleurs tout loisir de se prononcer sur les projets que leur présentera l'Exécutif au terme de ces études et essais.

En espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud